**COTISATIONS 2018-2019**

Comme chaque année, le paiement de la cotisation garantit l’inscription de votre enfant sur les listings de la fédération scouts et, par là même, la couverture d’assurance dans le cadre des activités avec l’Unité de Neuville. Elle permet aussi d’assurer un soutien financier à l’Unité. Il est donc impératif que chaque animé et chaque animateur soit en ordre de cotisation.

Merci de faire le nécessaire le plus rapidement possible. Le montant des cotisations est fixé comme suit :

* 70 € pour le premier enfant de la famille
* 65 € pour les autres enfants de la famille (deuxième, troisième, …) vivant sous le même toit
* 50 € pour les animateurs

Cette cotisation est à payer sur le compte **BE40 3630 4667 8763**

de l’Unité de Neuville, en mentionnant comme communication :

**Cotisation 2017-2018 + Nom + Prénom + Section**

Vous comprendrez que nous préférons passer notre temps à organiser des activités pour vos enfants qu’à devoir envoyer des rappels pour les cotisations. C’est pourquoi nous vous remercions de régler cette formalité le plus rapidement possible (avec comme date limite le 30 novembre 2018).

Par contre, si le paiement de la cotisation vous pose un réel problème, parlez-en à un membre du staff d’Unité ou à notre aumônier. Nous ne voulons pas que la cotisation soit une barrière à la participation de vos enfants aux activités.

ROUTIAUX Alain

Animateur responsable d’Unité